



Peut on parlé de Vice caché pour une partie commune

Par **cath77**, le **26/07/2017** à **15:44**

bonjour

j'ai acheté un appartement au dernier étage. il y a une fuite à la toiture qui provoque des infiltrations d'eau dans mon appartement lorsqu'il pleut beaucoup. je me suis rendu compte qu'il y avait une bâche dans les combles prouvant que l'ancien propriétaire était au courant. il n'avait pas contacté le syndic et ne m'avait pas prévenue. Est ce que je peux évoquer le vice caché vu que la fuite est sur les parties communes (toiture) mais s'écoule dans mon appartement.

je vous remercie de vos réponses.

Par **morobar**, le **26/07/2017** à **15:49**

http://www.experatoo.com/droit-de-l-immobilier/peut-parle-vice-cache_153114_1.htm#.WXidprpuJkg